

Séance du 6 juillet 2010

L'an deux mil dix, le 6 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Malestroit, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard MILOUX, Maire.

Date de convocation :

30 juin 2010

Nombre de membres :

en exercice : 18
présents : 10
procurations : 7
votants : 17

Etaient présents : MM. MILOUX, Maire, LE PRIOL, 1^{er} adjoint, Mme RIO, 2^{ème} adjoint, MM. LE QUERNEC, 3^{ème} adjoint, BAYON, DANY, Mme THOMAS, MM. TREGOUET, BRIEND, HOUEIX, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. ROGER, 4^{ème} adjoint, qui donne pouvoir à M. LE QUERNEC
M. MONNIER qui donne pouvoir à Mme RIO
M. LAROZE qui donne pouvoir à M. MILOUX
Mme GUERRET qui donne pouvoir à M. BRIEND
M. CASTILLON qui donne pouvoir à M. TREGOUET
M. HAVART qui donne pouvoir à M. LE PRIOL
M. GICQUELLO qui donne pouvoir à Mme THOMAS
M. LE BRETON

Secrétaire de séance: Monsieur BRIEND a été élu secrétaire de séance

- ◆ **Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'avoir une pensée pour Daniel Le Breton gravement malade.**

- ◆ **CCAS : Garantie d'emprunt pour extension du foyer logement**

Monsieur le Maire expose que le CCAS de Malestroit a prévu de se réunir mi juillet pour décider de lancer le projet d'extension et modernisation du Foyer Logement.

Un financement de 3810.000 € HT est prévu avec un reste à payer de 3.490.075 €.

Des prêts sont sollicités pour réaliser cette opération et le crédit Foncier a été retenu pour un Prêt social (PLS) de 2.000.000 € au taux annuel de 2,36 % et un prêt complémentaire de 777.725 € au taux annuel de 2,25 %.

Un prêt sans intérêts de la CRAM sera également accordé pour un montant de 712.800 €.

Il précise que les conditions de prêt sont très intéressantes.

Il est demandé comme à chaque fois une garantie de 50 % de la commune sur ces emprunts. Les 50 % restants étant garantis par le Conseil général.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette proposition pour permettre au CCAS de bloquer très rapidement les fonds auprès du Crédit Foncier.

Bertrand DANY confirme que les taux sont très intéressants par rapport à des taux fixes à plus de 4%.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable pour accorder la garantie de la commune sur 50 % des emprunts qui seront réalisés par le CCAS pour l'extension du Foyer logement.

◆ **Office du Tourisme** : mise à disposition de bureaux à l'étage de la Salle Jehan

Monsieur le Maire expose qu'il a été convenu que l'Office du Tourisme intègrera les bureaux du "Pass'Temps" en octobre prochain.

Dans l'optique de la création d'un EPIC par la Communauté de Communes, l'activité tourisme sera scindée en deux. La partie accueil sera effectuée au "Pass'Temps" et la gestion touristique et culturelle sera faite dans les locaux de la CCVOL.

La CCVOL n'ayant plus de bureaux disponibles, il est demandé à la commune, dans l'attente de la construction du pôle communautaire, d'héberger les bureaux de l'Office du Tourisme à l'étage de la Salle Jehan.

Il propose donc de donner l'accord de la commune pour une mise à disposition gratuite des bureaux disponibles à l'étage de la Salle Jehan sachant que les frais d'électricité seront pris en charge par l'Office du Tourisme comme c'est le cas actuellement.

Monsieur Houeix demande si les bureaux de l'Office du Tourisme ne pourraient pas rester dans les locaux actuels dans l'attente de la construction du Pôle communautaire.

Monsieur le Maire rappelle que ces locaux sont devenus insalubres et nécessitent de coûteux travaux de mise en sécurité.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre à la disposition de l'Office du Tourisme à titre gracieux dans l'attente de la construction du Pôle communautaire, les bureaux disponibles à l'étage de la salle Jehan.

Les frais d'électricité seront pris en charge par l'office du tourisme au prorata de la surface de bureaux occupée.

◆ **Affaires financières**

➤ Médiathèque : nouveaux tarifs

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Rio, adjointe à la culture pour la proposition de nouveaux tarifs à la Médiathèque.

Mme Rio précise que les propositions sont faites à partir d'une comparaison avec 13 autres médiathèques du secteur et que seuls les tarifs d'adhésion changent.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs d'adhésion de la Médiathèque.

- De Malestroit :

- # Famille : 20 Euros
- # Individuel : 15 Euros
- # Collectivités, écoles : gratuité

- Hors Malestroit :

- # Famille : 22 Euros
- # Individuel : 18 Euros

Collectivités, écoles : 10 Euros
Estivants (court séjour de 1 semaine à 3 mois) : 5 Euros + un chèque de caution de 30 Euros.

➤ Locaux commerciaux vacants : mise à disposition d'artisans d'art

Monsieur le Maire rappelle qu'en 1994, le conseil municipal avait décidé de lancer une opération visant à lutter contre les locaux commerciaux vacants.

Un récapitulatif de cette opération qui a été renouvelée plusieurs fois a été transmis aux conseillers. La dernière délibération date de 2008.

A l'expérience Gildas Roger, adjoint au commerce et à l'artisanat, propose de clarifier les conditions :

- Cette opération ne pourra bénéficier qu'aux seuls artisans d'arts ou créateurs
- Maximum de 1000 € par opération pour 3 mois de loyers pris en charge par la commune
- Chèque caution de 1000 € qui serait encaissé par la commune si le bénéficiaire ne restait pas au moins 6 mois dans le local.
- La prise en charge de ces 3 mois de loyers pourrait se faire tout au long de l'année (jusqu'à présent, la période estivale était favorisée).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les propositions faites par Gildas Roger.

◆ **Questions diverses**

➤ Fête médiévale de 2011

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Gérard Paugam, président de l'association "Roi Uther", propose de renouveler une fête médiévale en 2011 selon une nouvelle formule dont le descriptif a été joint à la convocation.

Monsieur le Maire demande l'avis des élus sur cette proposition.

Jean-Loup Trégouët demande ce qu'il advient de l'association Pendragon.

Bernard Miloux explique que Gérard Paugam qui était président de Pendragon ne fait plus partie de cette association et en a créé une autre.

Bernard Miloux précise que l'objectif comme en 2009 est de ne pas dépasser un budget de 20.000 euros pour la commune.

André Briend remarque que dans le nouveau projet de fête médiévale, les Malestroyens seront plus impliqués.

Bernard Miloux précise que les élus devront aussi être plus impliqués.

Jean-François Le Quernec suggère de changer les statuts de l'association "Les Médiévales" pour intégrer des élus qui seraient nommés par le conseil municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de donner un avis favorable à la reconduction de la fête médiévale de Malestroit en 2011 en collaboration avec l'association "Roi Uther".

◆ Informations diverses

Règlement du cimetière

Monsieur le Maire précise qu'un projet de modification du règlement du cimetière a été réalisé et est proposé pour consultation au conseil municipal avant décision en septembre prochain.

Il conseille de lire le document et de poser des questions éventuelles à Bernard Braud, chef de police municipale.

Petites Cités de Caractère

Monsieur le Maire expose qu'il a remis à chaque conseiller municipal une copie du rapport de la commission qui était venue à Malestroit le 23 juin.

Il précise que qu'il était persuadé que Malestroit serait homologuée. Malheureusement il en a été tout autrement et il indique avoir fait part de son incompréhension et de son mécontentement devant cette décision.

Il explique que le cas de Malestroit est passé en dixième position et compte tenu des demandes qui étaient faites aux autres communes homologuées lui et Maurice Bayon étaient convaincus que Malestroit ne pouvait pas ne pas être homologuée.

Il signale que dans les jours à venir il va adresser un courrier à l'ensemble des Maires des Petites Cités de Caractère pour expliquer son point de vue.

Maurice Bayon expose que l'exigence principale semble être la réalisation du Plan d'Aménagement Patrimonial or il a bien été expliqué à la commission que ce PAP avait été confié à un cabinet spécialisé et qu'il serait opérationnel dans un an.

Jean-François Le Querrec, adjoint aux travaux, à l'urbanisme et à l'environnement, précise que la mise en place de ce PAP est récente et que lors de la décision de Malestroit de mettre en place ce document l'association des Petites Cités de Caractère était incapable d'accompagner les élus dans la démarche. C'est la raison pour laquelle la commune s'est tournée vers le CAUE et la DDTM pour rédiger un cahier des charges.

Maurice Bayon cite les noms des communes qui, bien qu'étant toujours homologuées, n'ont pas encore mis en route leur PAP.

Il souligne que la visite de la commission à Malestroit s'était très bien passée et qu'il n'y avait eu que des éloges de la part de ses membres.

André Briend demande si le fait que la commune de Lizio ait été écartée de l'association n'a pas eu d'influence sur la décision. L'association n'aurait pas voulu donner l'impression qu'elle retirait l'homologation de Lizio pour la donner à Malestroit.

Petites Cités de Caractère : Lizio

Monsieur le Maire expose que la presse a rapporté les propos tenus par le Maire de Lizio lors de l'assemblée communautaire concernant la solidarité des Petites Cités de Caractère voisines dont Malestroit concernant l'éviction de sa commune de l'association des Petites Cités de Caractère.

Il précise qu'il n'était pas à cette réunion mais qu'il l'a su par Daniel Le Breton et par la presse.

Il passe la parole à Maurice Bayon, délégué de Malestroit, qui était présent lors de la réunion des Petites Cités de Caractère de février au cours de laquelle la commune de Lizio a été informée du délai d'un an pour quitter les Petites Cités de Caractère et pour rejoindre l'association des Communes du Patrimoine Rural.

Maurice Bayon indique que les élus dont on discute l'homologation sont obligés de se retirer de la salle pendant les débats et le vote.

Après l'exposé des responsables de l'association, il indique que 2 petites cités morbihannaises dont Malestroit sont intervenues pour soutenir Lizio et notamment pour faire part de leur étonnement que l'association ait porté Lizio depuis l'origine pour arriver maintenant à son éviction.

A l'issue du vote à mains levées, en dehors de votes "Pour" il y a eu un vote "contre" et une "abstention". Il précise que personnellement il s'est abstenu pour marquer son désaccord avec cette décision.

◆ **Ouverture à toutes propositions :**

Passerelle Houeix

Pierrick Houeix signale que des jeunes plongent à partir de la passerelle Houeix.

Monsieur le Maire signale que des écriteaux signalant l'interdiction de plonger ont été commandés et vont être mis de chaque côté de la passerelle dans les prochains jours.

Randonnée "Cœur de Bretagne"

Pierrick Houeix a déploré que des panneaux "Randonnée" ont été placés sur les panneaux d'entrée de ville.

Jean Le Priol, adjoint aux sports, et membre de l'organisation de cette opération a précisé qu'en effet il y aura des ajustements à apporter à cette manifestation qui a accueilli près de 1000 randonneurs dont 700 cyclistes.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire remercie les conseillers et le public de leur attention et leur souhaite une bonne fin de soirée.